

Département de la formation et de la sécurité
Service de la formation professionnelle
École professionnelle artisanale et service communautaire

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

EPASC

Aux apprenti-e-s
de la classe **GEI plt 1**

Notre réf. GC/YC/RF/TR
Votre réf.

Date juin 2015

Rentrée scolaire 2015-2016

Madame, Monsieur,

Les cours professionnels commencent le :

lundi 24 août 2015 à 09h00

Vous trouverez ci-joint les documents suivants, merci de faire le nécessaire :

1. les informations pour le self + **inscription obligatoire**

2. la fiche de matériel scolaire + tenues professionnelles

3. informations « Rail-check »

En vous souhaitant un bel été, nous vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations les meilleures.

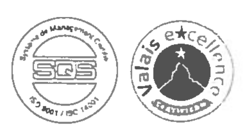
Yves Constantin
Chef de section

Gérard Clivaz
Directeur

Avenue Maurice-Troillet 260, Case postale 437, 1951 Sion
Tél. 027 606 77 40 · Fax 027 606 77 44 · courriel : info.service-communautaire@epasc.ch



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf
Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Walliser Landwirtschaftsschule - Châteauneuf



Aux personnes en formation à l'EAV ou à l'EPASC

Notre réf. GB/mf
Votre réf.

Date avril 2015

Inscription aux repas 2015-2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis 2010, l'école d'agriculture a mis en place un système de paiement des repas par carte magnétique. Ce système a fait ses preuves en favorisant la fluidité du passage des usagers du self, c'est pourquoi nous la conseillons vivement. Pour votre information, le coût des repas a été fixé comme suit :

- **CHF 11.–** par menu de midi pour les utilisateurs de cartes (**prix apprentis**)
- CHF 14.– par menu pour toutes les personnes en formation qui paient au comptant mais également pour le menu payé lors d'un oubli de carte ou avec une carte non-chargée

Le menu comprend :

- 1 potage
- 1 buffet de salades
- 1 plat du jour
- 1 dessert
- 1 boisson (pas d'alcool ni de café pour les personnes en formation)

Les nouveaux apprentis peuvent d'ores et déjà commander gratuitement une carte pour la prochaine rentrée. Le montant minimum rechargeable a été fixé à CHF 50.– et la carte pourra être chargée dès le premier jour de fréquentation du self pendant les pauses du matin ou de l'après-midi mais en aucun cas pendant le service de midi.

Afin de préparer votre carte et pour des questions de logistique en cuisine, nous avons besoin du retour du formulaire ci-annexé dès que possible mais **au plus tard pour le 31 juillet 2015. Tous les apprentis doivent retourner ce formulaire.**

La carte restera valable les années suivantes. En cas d'arrêt prématuré ou à la fin de la formation (fin de l'année scolaire), le solde restant sur votre carte vous sera remboursé, sur demande, directement à la caisse du self.

En cas de perte de votre carte, vous devrez le communiquer, dans les plus brefs délais, aux responsables du self pour qu'elles bloquent votre carte. Le montant disponible ne sera pas perdu mais crédité sur une nouvelle carte. Le montant de CHF 10.– vous sera facturé pour cette opération.

D'avance, nous vous remercions et vous prions d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Guy Bianco
Directeur

Annexes formulaire d'inscription aux repas



Av. Maurice-Troillet 260, CP 437, 1950 Sion (Châteauneuf) - www.vs.ch/agriculture
Tél. 027 606 77 00 - Fax 027 606 77 04 - e-mail : chateauneuf@admin.vs.ch



Département de l'économie, de l'énergie et du territoire
Service de l'agriculture
Ecole d'agriculture du Valais - Châteauneuf

Departement für Volkswirtschaft, Energie und Raumentwicklung
Dienststelle für Landwirtschaft
Walliser Landwirtschaftsschule - Châteauneuf



Formulaire d'inscription aux repas 2015-2016
Délai de remise : 31 juillet 2015
Retour impératif par toutes les personnes en formation à Châteauneuf

Nom : .... Prénom : ....

Adresse :...................................... NPA et localité : ....

Date de naissance :....................... Année de formation : ....

Filière : .... ❑ EAV ❑ EPASC

❑ Je prendrai mes repas à l'école et souhaite obtenir une carte repas

❑ Je prendrai occasionnellement mes repas à l'école et ne souhaite pas obtenir de carte repas (externe) ⇨ prix sans carte CHF 14.–

❑ Je ne prendrai pas de repas à l'école

❑ Je possède déjà une carte repas que je continuerai à utiliser l'année prochaine

Jours des repas :	**Dates du stage (absence)**
☐ Lundi	Du .... au ....
☐ Mardi	Du .... au ....
☐ Mercredi	Du .... au ....
☐ Jeudi	Du .... au ....
☐ Vendredi	Du .... au ....
	NB : Peuvent être annoncées ultérieurement

En cas de fréquentation du self, je m'engage à :

1. Débarrasser les plateaux sur les chariots prévus à cet effet
2. Venir prendre la carte commandée faute de quoi le montant de CHF 10.– me sera facturé.

Date ....

Signature de la personne en formation

Pour les mineurs : signature du représentant légal

....

Ce formulaire est à retourner à : **Ecole d'agriculture du Valais**
Case postale 437
1951 Sion



Av. Maurice-Troillet 260, CP 437, 1950 Sion (Châteauneuf) - www.vs.ch/agriculture
Tél. 027 606 77 00 - Fax 027 606 77 04 - e-mail : chateauneuf@admin.vs.ch

Département de la formation et de la sécurité
Service de la formation professionnelle
École professionnelle artisanale et service communautaire





CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Finance et liste des prix des ouvrages de formation et frais généraux pour la filière GEI PLEIN TEMPS

A lire attentivement, procédure à appliquer impérativement.

Nom	Prénom	Classe

Ouvrages scolaires et frais généraux

Voici la liste définitive des ouvrages utilisés en filière GEI PLEIN TEMPS accompagnée du montant des frais généraux et des frais des cours d'alimentation :

Ouvrages professionnels pour GEI	Prix des ouvrages	Montant à payer
Première année		
Dossier de formation GEI (Fr. 72.00 *payé par l'EPASC)*	Fr. 72.00	Fr. 0.00
Réfléchir en mangeant	Fr. 38.00	
Administration	Fr. 41.60	
Habitat et technique de nettoyage	Fr. 80.00	
Culture Générale – La Suisse : mode d'emploi	Fr. 34.00	
Culture Générale – Thème 1 – 2 – 3	Fr. 35.00	
Frais de cours d'alimentation – CIE (*obligatoire)*	Fr. 370.00	
Livre de cuisine Croqu'Menu (*si pas déjà en votre possession*)	Fr. 26.50	
Deuxième année		
Culture Générale – Thème 4 – 5 – 6	Fr. 38.00	
Frais de cours d'alimentation (*obligatoire)*	Fr. 200.00	
Troisième année		
Culture Générale – Thème groupé 3ème	Fr. 19.00	
Frais généraux obligatoires	Fr. 120.00	Fr. 120.00
Total payé		
Fourniture indispensable pour les cours - dictionnaire personnel - dictionnaire personnel français – allemand - trousse avec le matériel de base		

- **Nous vous laissons le soin de calculer le prix total correspondant à votre formation. Le règlement s'effectue par CCP avant le début des cours au compte no 19-9207-5 n° IBAN CH 56 0900 0000 1900 9207 5. Merci de bien vouloir spécifier le motif du paiement, votre Nom et Prénom ainsi que votre filière. Les ouvrages seront délivrés uniquement sur présentation d'une preuve de paiement et de cette liste de prix nominale complétée.**
- Au cas où vous êtes en possession de certains ouvrages, ou dispensé de certains cours, par exemple culture générale, il va de soi que les montants sont à ajuster en conséquence.



Département de la formation et de la sécurité
Service de la formation professionnelle
Ecole professionnelle artisanale et service communautaire

EPASC

Sion, juin 2015

Tenues professionnelles des apprenti-e-s de 1ère année formation école Gestionnaire en intendance Employé-e en intendance

Année scolaire 2015 – 2016

Une tenue correcte, soignée et décente, adaptée aux cours et aux activités **professionnelles** est exigée pour tous-tes les apprenti-e-s.

Tenue pour le cours de nutrition

☐ 2 T-shirts à manches courtes de couleur blanche

☐ *1 tablier de cuisine fourni par l'école (location comprise dans le forfait)*

Tenue de service

☐ 1 pantalon noir de ville

☐ 1 paire de chaussures noires

☐ *1 T-shirt de service fourni par l'école (location comprise dans le forfait)*

☐ 1 chemisier blanc à manches longues à acheter à Habit-Pro.

☐ 1 jupe noire de service à acheter à Habit-Pro.

Tenue pour le cours conception du lieu de vie

☐ 2 T-shirts à manches courtes de couleur bleu-foncé

☐ 1 tablier chasuble à acheter chez Habit-Pro, Grand-Pont 2, à Sion (vous vous annoncez comme apprenti-e de l'EPASC lors de l'achat)

Veuillez téléphoner le plus rapidement possible au 027 322 04 04 pour confirmer la taille. Vous pourrez aller chercher votre matériel dès la mi-juillet.

Chaussures

A l'intérieur de l'école, les apprenti-e-s porteront des chaussures **blanches** (type médical, dès Frs. 19.- dans les grands magasins), fermées à l'avant, pas de semelles noires.

Il est fortement recommandé de marquer ses effets personnels



Avenue Maurice-Troillet 260, Case postale 437, 1951 Sion
Tél. 027 606 77 40 · Fax 027 606 77 44 · courriel : info.service-communautaire@epasc.ch



Département de la formation et de la sécurité
Service de l'enseignement
Service de la formation professionnelle

Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Services des routes, des transports et des cours d'eau

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Aux parents dès étudiants et apprentis
en formation en École du secondaire II
général et professionnel en 2015-2016

Notre réf. CP/SB/MR
Date juin 2015

Rail-check, année scolaire 2015-2016
Prise en charge des frais de transport des étudiants du secondaire II général et professionnel

Mesdames, Messieurs,

Selon le Règlement concernant les modalités de prise en charge des frais de transport pour les apprentis et étudiants du secondaire du deuxième degré général du 6 juin 2012, le canton et les communes de domicile prennent en charge une partie des frais de transport des apprentis et étudiants par le biais d'un rail-check. Cette participation s'élève, comme l'année dernière, à 50 % du coût d'un abonnement de parcours annuel.

Les coûts de transport liés aux stages (année de maturité spécialisée santé/social ou maturité professionnelle commerciale) ne sont pas couverts, ceci conformément aux bases légales en la matière.

Les ayants droit participant à un échange linguistique hors-canton d'un semestre au minimum et autorisé par le Département de la formation et de la sécurité, reçoivent également le rail-check.

Les étudiants résidant dans un internat durant toute l'année scolaire ainsi que les apprentis ayant un seul jour de cours par semaine ou des cours-blocs ont la possibilité d'utiliser leur rail-check pour l'achat, avec le demi-tarif, de 13 cartes multicourses au maximum de leur lieu de domicile au lieu de cours. Dans ce cas, l'abonnement demi-tarif est à la charge des parents et doit être présenté au guichet lors de l'achat des cartes multicourses.

Les apprentis dont le contrat d'apprentissage est validé par un autre canton, doivent s'annoncer auprès du Service cantonal de la formation professionnelle, Planta 1, Case postale 478, 1951 Sion.

Attention: En cas de changement d'adresse après le 31 mars 2015, l'annonce doit être communiquée directement au secrétariat de votre École.

Le rail-check est envoyé par courrier postal avant le début de l'année scolaire.

Pour éviter des remboursements dans le courant de l'année scolaire qui nécessitent un certain délai, nous vous demandons expressément d'attendre la réception du Rail-check avant d'acquérir les titres de transport nécessaires à votre enfant.

Le site internet : www.railcheck-vs.ch fournit toutes les informations détaillées concernant le rail-check (bénéficiaires, dates d'envoi, fonctionnement, foire aux questions, formulaires et documents à télécharger, contact, etc.).

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Stefan Burgener
Chef de la Section Transports

Claude Pottier
Chef du Service de la formation professionnelle

Copies à Service de l'enseignement
Écoles professionnelles
Écoles secondaires du deuxième degré général